



Publiée sur le site internet de la commune le : 26 septembre 2023
MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy

Délibération du conseil municipal du 21 septembre 2023 - N° D2023_42

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un septembre, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, Maire de Vougy, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 12 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 12

Absents : 7

Dont 3 absentes ayant donné pouvoir :

LEDRU Sindy ayant donné procuration à PASQUALIN Martine

AZZOPARDI Karen ayant donné procuration à DUCROUX Elisabeth

BOUACHRAOUI Saïda ayant donné procuration à MASSAROTTI Yves

Votants : 15

Quorum atteint

Secrétaire de séance : GLIERE Émeline

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	X		MENEGON Daniel	X		DEPOISIER Fabrice	X	
LAURENSON David	X		SCANU Stéphane		X	LEDRU Sindy		X
DUCROUX Elisabeth	X		BOUACHRAOUI Saïda		X	SIMONIN Marc		X
VALENTINI Christian	X		GENOVA Antonio	X		VOTTERO Cédric		X
PASQUALIN Martine	X		ROGAZY Fabienne		X	GLIERE Emeline	X	
CAPRI Brigitte	X		PEPIN Nathalie	X				
TINJOUD Denis	X		AZZOPARDI Karen		X			

OBJET : BOULODROME : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire :

- rappelle la décision du conseil municipal n° D2023_14 en date du 28 mars 2023 acceptant le projet de construction d'un boulodrome et l'accompagnement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour encadrer la démarche de recherche d'un maître d'œuvre pour cette opération, donnant son accord pour l'offre de prestation de la société DURABILIS, représentée par M. Nicolas CHATEL, pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) en phase pré-opérationnelle, d'un montant HT de 9 475,00 € et l'autorisant à signer cette offre ainsi que tout document afférent,
- rappelle sa décision n°2023-15 du 25/04/2023 décidant le lancement de la consultation pour « mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un boulodrome » (MAPA MOE 2023-02),
- rappelle l'objet du marché et du déroulement de la procédure :

La consultation concerne la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la construction d'un boulo-drome municipal sur la Commune de VOUGY

La mission de maîtrise d'œuvre est constituée des éléments suivants :

** Missions de base :*

- ✧ *ESQ - Esquisse*
- ✧ *APS - Avant-projet Sommaire*
- ✧ *APD - Avant-projet Définitif, yc permis de construire (DPC)*
- ✧ *PRO - Projet*
- ✧ *ACT - Assistance pour la passation des contrats de travaux*
- ✧ *EXE - Etudes d'Exécution : limitées à la phase de conception et à la synthèse*
- ✧ *DET - Direction de l'Exécution des Marchés de Travaux*
- ✧ *AOR - Assistance aux opérations de réception*

** Missions complémentaires :*

- ✧ *OPC - Ordonnancement Pilotage et Coordination du chantier*
- ✧ *CSSI - Coordination Sécurité Systèmes Incendie : réputée incluse à l'ensemble des autres éléments de mission.*

La consultation a été lancée selon une procédure adaptée en application des articles R. 2123-1. et R. 2123-4 du Code de la commande publique.

Date de l'envoi à la publication de l'AAPC du marché : 25/04/2023 (plateforme MP74, BOAMP et dans les annonces légales édition du Dauphiné Libéré (Haute-Savoie).

Date de remise des offres initiales : 25/05/2023.

RAPPEL DU RÈGLEMENT DE CONSULTATION

➤ Critère de jugement des offres :

Libellé
1- qualité de l'équipe Q (25 points)
2- qualité de l'offre A (35 points)
3- prix P (40 points)

OFFRES RECUES AVANT L'ÉCHÉANCE :

- * *M ARCHITECTES*
- * *ATELIER 90*
- * *ATP ARCHITECTES*
- * *FLOCON ARCHITECTES*
- * *ARIA ARCHITECTES*

Les 5 dossiers sont complets et recevables.

Un classement définitif des offres a été établi suite à cette phase de négociation.

Tableau de synthèse des notations après négociation :

critère	description	M Architectes		Atelier 90		ATP architectes		Flocon architectes		ARIA Architectes		meilleure note
		note x	nbr points	note x	nbr points	note x	nbr points	note x	nbr points	note x	nbr points	
critère Q: qualité de l'équipe 25 points	rappel description:											
critère Q1 qualité des moyens 10 points	Appréciation des références des moyens et de l'expérience du candidat	7	7,7778	6	6,6667	5	5,5556	8	8,8889	9	10	9
critère Q2 affectation des compétences 15 points	Appréciation de la qualité de l'affectation des compétences suivant les demandes du programme	7	11,6667	5	8,3333	4	6,6667	8	13,3333	9	15	9
total critère Q			19,4444		15		12,2222		22,2222			25
critère A: qualité de l'offre 35 points	rappel description:											
critère A1: compréhension du programme 5 points	Appréciation de la bonne compréhension de l'opération Sur la base du mémoire et de la lettre de motivation.	6	3,3333	3	1,6667	5	2,7778	9	5	9	5	9
critère A2: qualité de la méthode proposée 30 points	Qualité de la réponse méthodologique (aspect technique et calendrier, livrables) et de la cohérence de l'offre justifiée sur la base d'une répartition des tâches et d'une évaluation horaire affectée aux tâches	7	21	3	9	4	12	9	27	10	30	10
total critère A			24,3333		10,6667		14,7778		32			35
critère prix P												
P1 : prix de la prestation (40 points)	Appréciation du prix de la prestation	132000	32,4242	118800	36,0269	107000	40	122981	34,8021	137500	31,1273	107000
total général			76,20		61,69		67,00		89,02		91,13	

PROPOSITION DE CLASSEMENT DÉFINITIF DES OFFRES

Classement	Candidat	Note finale
1	Aria architectes	91,13
2	Flocon architectes	89.02
3	M architectes	76.20
4	ATP Architectes	67.00
5	Atelier 90	61.69

Il est donc proposé de retenir l'offre de la Société ARIA Architectes, offre globale d'un montant de 137 500, 00 € HT soit 165 000 € TTC.

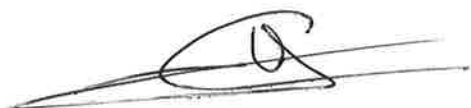
Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ATTRIBUE ce marché à ARIA Architectes d'un montant global de 137 500 € HT
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce marché de maîtrise d'œuvre
- DIT que les crédits nécessaires à ce marché de maîtrise d'œuvre sont prévus au budget primitif 2023 et suivants.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

La secrétaire de séance,



Émeline GLIERE

Le Maire,



Yves MASSAROTTI

Envoyé en préfecture le 26/09/2023

Reçu en préfecture le 26/09/2023

Publié le 26/09/2023



ID : 074-217403120-20230921-D2023_42-DE

